

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 22 janvier 2014

Question écrite urgente

Avant toute réorganisation, quel bilan de l'objectif « un projet – un chef de projet » ?

Le Conseil d'Etat dans son point de presse du 15 janvier 2014 a annoncé une réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) « pour une meilleure gestion du développement urbain du canton ». Dès le 15 janvier dernier, une nouvelle « organisation fondée sur une répartition territoriale en lieu et place de l'ancienne direction fonctionnelle » a en effet vu le jour. C'est ainsi que la direction des grands projets (DGP), la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) et la direction des missions opérationnelles (DMO) ont fait place à trois « directions du développement urbain (DDU) », à savoir Rive droite, Rive gauche et PAV/Interfaces CEVA. Cette réorganisation de l'OU vise notamment une plus grande efficacité.

Au nom de cette même efficacité, il conviendrait d'établir un bilan avant toute décision. Il apparaît en effet que 17 agents spécialisés ont été engagés entre 2010 et 2012 comme chefs de projet. Au moment où le conseiller d'Etat François Longchamp a pris la décision, que nous avons saluée, de recentrer les efforts sur 10 grands projets au lieu des 17 existants, afin de définir des priorités, le nombre de chefs de projet n'a quant à lui pas diminué, quand bien même le slogan de la DGP était « un projet – un chef de projet ».

Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat a-t-il été informé de cette situation et peut-il expliquer la politique d'affectation des ressources de la DGP d'alors et de l'OU en général ?